

DEPARTEMENT DE LA MARNE
SAISON 2018 2019

DEMANDE DE SUBVENTION

Date limite de dépôt de la demande :

- **14 SEPTEMBRE 2018** au COMITE DEPARTEMENTAL (CD)
- **12 OCTOBRE 2018** au DEPARTEMENT, **visé par le CD**

DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX CLUBS SPORTIFS
(pour les clubs omnisports, 1 dossier par section affiliée à 1 fédération)

Dénomination du club :

Discipline :

Niveau de jeu national pour la saison 2018/2019 (*le cas échéant*) :

Ce nouveau dossier de demande permet de mieux prendre en compte les caractéristiques de chaque club sportif, en fonction :

- du nombre total de licenciés compétitifs,
- du nombre de jeunes licenciés compétitifs (6 à 18 ans)
- du nombre de dirigeants bénévoles licenciés
- du niveau de jeu des collectifs évoluant en championnat de France

Pièces à joindre pour l'étude du dossier :

- Les éléments comptables validés lors de la dernière assemblée générale : bilan et compte de résultat indiquant précisément le montant total des subventions ainsi que la répartition par financeurs publics.
- Un relevé d'identité bancaire

Pour les « clubs performance » :

- Le calendrier des épreuves de l'équipe fanion évoluant en championnat national
- L'engagement officiel des collectifs évoluant en championnat de France
- Le budget prévisionnel 2018/2019

Ce dossier OBLIGATOIREMENT visé par le comité départemental ou la fédération sportive concernée est à retourner au Service chargé des Sports :

Grégoire PASTRES : Tél. : 03 26 69 52 86 – gregoire.pastres@marne.fr



TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE INSTRUIT

1. Le club *(1 dossier par section affilié à 1 fédération)*

ASSOCIATION SPORTIVE

Dénomination :

Adresse du siège social :

Code Postal :

Ville :

Tel :

Courriel *(obligatoire)*:

N° de SIREN ou SIRET :

Déclaration en préfecture (N° et date) :

N° d'agrément ministériel jeunesse et sport :

Pour les structures déclarées après l'ordonnance du 23 juillet 2015 concernant la simplification des régimes des associations et fondations (codifiée Art L-121-4 du Code du Sport), la DDCSPP ne délivre plus d'agrément, l'affiliation à une fédération agréée valant agrément.

PRÉSIDENT(E) DE L'ASSOCIATION

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone : Courriel *(obligatoire)*:

CORRESPONDANT EN CHARGE DU DOSSIER (si différent du Président)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone : Courriel :

PARTICIPATION DU CLUB DANS LES INSTANCES SPORTIVES

Membres du club présents au Comité départemental : _____

Membres du club présents au sein de la Ligue régionale: _____

Membres du club présents au sein de la Fédération française : _____

2. Les licenciés (saison 2017/2018)

Objectif : soutenir le club au regard du nombre total de licenciés « compétitifs », du nombre de licenciés de moins de 18 ans « compétitifs » et du nombre licenciés « dirigeant bénévole ».
Sont pris en compte les licenciés de la saison n-1 (2017/2018)

« Licence compétitive » : licence ouvrant droit à participer à une compétition officielle (championnat) reconnue par la fédération agréée organisant la pratique et conduisant à un classement départemental, régional, national.

Les cartes, licences temporaires, licences loisirs, arbitres ou toute autre forme d'adhésion sont inéligibles au titre de cette subvention.

« Licence dirigeant bénévole » : bénévole **non sportif** reconnu et identifié spécifiquement par la fédération pour assurer ce type de fonction au sein de son club et licencié à ce titre.

NOMBRE DE LICENCIÉS au titre de la saison écoulée **2017/2018** : types de licence, nomenclature

Vous devez répertorier chaque licencié au regard de la nature de sa licence et de son statut dans le club. Pour remplir le tableau ci-dessous, vous devez tenir compte du fait qu'un licencié ne peut figurer que dans une catégorie, même si sa licence ouvre droit à différents rôles au sein de l'association (*Ex : un licencié « compétition » peut être arbitre, dirigeant, entraîneur mais il ne doit être comptabilisé que comme joueur*)

Le type de licence et le nombre de licenciés correspondant **seront justifiés par le comité départemental compétent.**

Type de licence (Ex : compétition, dirigeant, loisirs...)	Nomenclature (Ex C, D, L...)	Nombre de licenciés masculins	Nombre de licenciées féminines
Répartition par genre			
Nombre total de licenciés			

NOMBRE DE JEUNES LICENCIÉS COMPÉTITIFS arrêté au 30 juin 2018 (6 à 18 ans)

Ne sont comptabilisés que les jeunes licenciés qui pratiquent en compétition

Année de naissance du licencié	Nom de la catégorie	Nombre de licenciés masculins	Nombre de licenciées féminines	TOTAL
2012				
2011				
2010				
2009				
2008				
2007				
2006				
2005				
2004				
2003				
2002				
2001				
2000				
TOTAL des licenciés « compétitifs » de 6 à 18 ans au 30 juin 2018				

VISA DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL (OBLIGATOIRE)

(Visa obligatoire certifiant le nombre de jeunes licenciés « compétition »)

3. L'équipe fanion (saison 2018/2019)

Objectifs : soutenir les clubs présentant au titre de la saison sportive 2018/2019 une équipe « senior »/ « jeune » ou un collectif d'athlètes dont les résultats en compétition amène à un classement, dans l'un des trois meilleurs niveaux nationaux amateur (niveaux déterminés par le Département)

NIVEAU D'EVOLUTION DE L'EQUIPE FANION :

Classement en fin de saison 2017/2018 : _____ sur _____

Nombre de sportifs inscrits sur chaque feuille de match :

Nombre de journées de compétition :

LIEU DE PRATIQUE EN COMPETITION OFFICIELLE

Nom de l'équipement sportif :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone domicile : Courriel :

Tribune :

oui

non

Nombre de places :

SUPPORTS DE COMMUNICATION (cochez la case correspondante)

Plaquette annuelle du club

Site internet

Plaquette de présentation des matchs

Panneaux publicitaires

Emplacements spécifiques sur l'aire de jeu (ex. : rond central, derrière les buts, cibles)

Survêtements de matchs

Surmaillots

Short

Maillots de match

Bonnets

Autres

CONTREPARTIES

Le versement de la subvention engage l'association à :

- insérer le logo du Département de la Marne sur l'ensemble des supports de communication liés aux compétitions organisées par l'association : affiches, couverture du programme des compétitions, dossier de presse, etc.
- poser des banderoles « Département de la Marne » ou supports spécifiques sur le site de la compétition (*à demander au service des sports*)
- Faire figurer le logo du Département sur les tenues sportives utilisées dans le cadre des compétitions officielles : maillots, shorts, surmaillots, etc ...
- Mettre à disposition du Département de la Marne des invitations au coup par coup à la demande du Département et en fonction des capacités de la structure

LISTE DES JOUEURS COMPOSANT L'EFFECTIF TYPE EVOLUANT EN COMPETITION OFFICIELLE AU TITRE DE LA SAISON 2018/2019

Indiquez les athlètes figurant le plus fréquemment sur la feuille de match et dont la participation a été validée par la fédération responsable de l'organisation de la compétition.

La liste doit inclure tous les joueurs et entraîneurs sous contrat de travail avec le club

	Nom du licencié	Nationalité	Sous contrat <i>(oui/non)</i>
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			

4. Attestation sur l'honneur

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

représentant(e) l'association :

demande une subvention au Département d'un montant de : €

Je certifie :

- que l'association est régulièrement déclarée et en règle au regard des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- la sincérité et l'exactitude des informations renseignées dont notamment les montants des demandes de subventions déposées auprès des financeurs publics
- que les comptes et budget présentés ont été approuvés par les instances statutaires

INFORMATIONS RELATIVES À LA PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à instruire votre dossier de demande de subvention. Ces subventions, qui s'inscrivent dans le cadre d'une politique volontariste du Département, sont adoptées par délibérations du Conseil départemental de la Marne.

Les données enregistrées sont celles liées au présent formulaire de demande d'aide départementale ainsi que les informations que vous avez librement fournies. Ces données n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. L'ensemble des données est obligatoire pour l'instruction de votre demande ; tout défaut de réponse entraînera l'impossibilité de traiter votre dossier.

Les informations sont destinées aux services instructeurs du Département et ne peuvent être communiquées, en cas de besoin nécessaire à l'instruction de votre situation, qu'aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier, à savoir : la Direction de l'éducation, des loisirs et de la mobilité, le service de l'assemblée, l'assemblée départementale réunie en commission permanente ou en plénière. Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des Archives départementales.

Conformément à la Loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée le 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant que vous pouvez exercer en vous adressant, par voie postale, au Délégué à la protection des données (dpo) – Département de la Marne – 2 bis rue de Jessaint – CS 30454 – 51038 Châlons-en-Champagne ou par mail à : dpo@marne.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

Par ailleurs, conformément au Décret n° 2017-779 du 5 mai 2017, le Conseil départemental de la Marne doit diffuser, sous forme électronique, les données essentielles des conventions de subvention qu'il a conclues avec tout organisme.

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amende prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

Fait à _____, le _____

Signature *(Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre obligatoirement au dossier le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.)*

Le Président du Club

Le Président du Comité de la Marne

Avis du comité :